

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1746

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON-LES-BAINS

Ventes et cessions

312 910 557 RCS Thonon-les-Bains.

LES JARDINERIES DU SALEVE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 150000.00 EUR.

Adresse : 300, Rue Louis Rustin, Archamps, 74162 Saint-Julien-en-Genevois.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10 novembre 2022, la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, ayant son siège social à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, immatriculée sous le numéro 312 910 557 au RCS de THONON LES BAINS et la société JARDINERIE DU LEMAN, société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros, ayant son siège social à ANTHY-SUR-LEMAN (74200), 24 Avenue du Pré Robert Nord Espace Léman 3, immatriculée sous le numéro 950 407 510 au RCS de THONON LES BAINS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société JARDINERIE DU LEMAN par la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société JARDINERIE DU LEMAN ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE de la totalité de son actif, évalué à 4.583.580 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 1.307.147 €, soit un apport net d'un montant de 3.276.433 €. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des derniers bilans établis de la société LES JARDINERIES DU SALEVE et de la société JARDINERIE DU LEMAN clôturés au 31 août 2022, non encore approuvés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2022, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société JARDINERIE DU LEMAN depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société BOTANIC-SERRES DU SALEVE détenant la totalité des droits sociaux des sociétés JARDINERIE DU LEMAN et LES JARDINERIES DU SALEVE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, le 31 décembre 2022 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, et le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de

THONON LES BAINS, au nom de la société JARDINERIE DU LEMAN, société absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, Le Président Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10 novembre 2022, la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, ayant son siège social à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, immatriculée sous le numéro 312 910 557 au RCS de THONON LES BAINS et la société LES JARDINS DE GAILLARD, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à GAILLARD (74240), 33 Rue René Cassin, immatriculée sous le numéro 402 304 174 au RCS de THONON LES BAINS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LES JARDINS DE GAILLARD par la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société LES JARDINS DE GAILLARD ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE de la totalité de son actif, évalué à 2.081.408 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 1.366.560 €, soit un apport net d'un montant de 714.848 €. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des derniers bilans établis de la société LES JARDINERIES DU SALEVE et de la société LES JARDINS DE GAILLARD clôturés au 31 août 2022, non encore approuvés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2022, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société LES JARDINS DE GAILLARD depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société BOTANIC-SERRES DU SALEVE détenant la totalité des droits sociaux des sociétés LES JARDINS DE GAILLARD et LES JARDINERIES DU SALEVE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, le 31 décembre 2022 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, et le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINS DE GAILLARD, société absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, Le Président Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10 novembre 2022, la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, ayant son siège social à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, immatriculée sous le numéro 312 910 557 au RCS de THONON LES BAINS et la société LES JARDINS DE THONON, société à responsabilité limitée au capital de 9.005 euros, ayant son siège social à THONON-LES-BAINS (74200), Lieudit champagne, immatriculée sous le numéro 419 101 407 au RCS de THONON LES BAINS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LES JARDINS DE THONON par la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société LES JARDINS DE THONON ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE de la totalité de son actif, évalué à 1.603.321 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 1.004.504 €, soit un apport net d'un montant de 598.817 €. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des derniers bilans établis de la société LES JARDINERIES DU SALEVE et de la société LES JARDINS DE THONON clôturés au 31 août 2022, non encore approuvés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2022, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société LES JARDINS DE THONON depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société BOTANIC-SERRES DU SALEVE détenant la totalité des droits sociaux des sociétés LES JARDINS DE THONON et LES JARDINERIES DU SALEVE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, le 31 décembre 2022 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, et le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINS DE THONON, société absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, Le Président Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10 novembre 2022, la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, ayant son siège social à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, immatriculée sous le numéro 312 910 557 au RCS de THONON LES BAINS et la société LES JARDINS DE VILLE LA GRAND, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à VILLE-LA-GRAND (74108), 14 Rue des Biches ZAC du Village d'Entreprises, immatriculée sous le numéro 414 469 734 au RCS de THONON LES BAINS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LES JARDINS DE VILLE LA GRAND par la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société LES JARDINS DE VILLE LA GRAND ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE de la totalité de son actif, évalué à 2.671.633 €,

à charge de la totalité de son passif, évalué à 1.626.643 €, soit un apport net d'un montant de 1.044.990 €. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des derniers bilans établis de la société LES JARDINERIES DU SALEVE et de la société LES JARDINS DE VILLE LA GRAND clôturés au 31 août 2022, non encore approuvés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2022, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société LES JARDINS DE VILLE LA GRAND depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société BOTANIC-SERRES DU SALEVE détenant la totalité des droits sociaux des sociétés LES JARDINS DE VILLE LA GRAND et LES JARDINERIES DU SALEVE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, le 31 décembre 2022 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, et le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINS DE VILLE LA GRAND, société absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, Le Président.

